



Renumération en congé de maternité

Par **dalon93**, le **08/04/2009** à **15:49**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé de maternité, mon employeur m'a fait signer une subrogation pour que je perçoive mon salaire directement par eux, hors ils ont envoyé l'attestation de salaire à la sécurité sociale trop tard, du coup je n'ai pas perçu de salaire depuis 2 mois.

Sur le site de la sécurité sociale, je vois qu'un virement de 2700 euros a été effectué à l'encontre de mon employeur mais ceux-ci ne veulent pas me payer préférant attendre le mois prochain, ils m'ont donc fait un acompte de 500 euros, cela me suffit pas avec un enfant à charge et un loyer à payer.

Je voudrais savoir si cela est légal ou pas ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Melle F... D...

Par **julius**, le **08/04/2009** à **20:17**

Votre employeur en vous faisant signer la subrogation de versement des indemnités ,

s'engage en contrepartie à vous verser les indemnités.

Ce système est mis en place pour éviter les délais de mise en place des indemnités.

En cas de souci , contacter la sécurité sociale , et n'hésitez pas à annuler votre subrogation (par courrier), pour percevoir directement les indemnités qui vous sont dues.